



Intitulé de l'action	<b>5.12 Valorisation des eaux en sortie de STEP (études)</b>
----------------------	--

Axe	Accentuer l'engagement de La Réunion dans un développement durable
Objectif thématique (art. 9 Règ. général et Règ. FEDER)	OT6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources
Objectif Spécifique	OS 13 : Sécuriser l'approvisionnement en eau potable aux plans qualitatifs et quantitatifs
Priorité d'investissement (art. 5 Règ. FEDER)	FED 6,b : Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources : en investissant dans le secteur de l'eau, de manière à satisfaire aux obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et à répondre aux besoins, recensés par les États membres, en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Intitulé de l'action	5.12 Valorisation des eaux en sortie de STEP (études)
Guichet unique / Rédacteur	Guichet Unique Infrastructures de Développement Durable et Énergie GU IDDE
Date de mise à jour / Version	V1 février 2020

**POURSUITE D'UNE MESURE D'UN PROGRAMME PRÉCÉDENT**

Non

Oui, partiellement

Oui, en totalité

**I. OBJECTIFS ET RÉSULTATS**

**1. Descriptif de l'objectif de l'action**

Cette mesure vise à identifier les opérations innovantes en matière d'optimisation des usages de la ressource en eau.

Il s'agit de promouvoir l'économie de la ressource en eau potable (quantitativement et qualitativement) en valorisant les eaux usées traitées en sortie de station d'épuration pour des usages qui ne nécessitent pas d'eau potable de qualité alimentaire.

**2. Contribution à l'objectif spécifique**

Cette action permet de satisfaire aux besoins en eau dans le cadre d'une démarche responsable face à la ressource.

Intitulé de l'action	<b>5.12 Valorisation des eaux en sortie de STEP (études)</b>
----------------------	--

### 3. Résultats escomptés

Privilégier l'utilisation d'eau brute pour les usages ne nécessitant pas une eau potable et promouvoir la réutilisation des eaux usées traitées.

Le projet consiste à créer des infrastructures de valorisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration et des réseaux associés irriguant les espaces publics (parcs, jardins), et desservant les entreprises industrielles.

#### 1. Descriptif technique

La mesure vise à soutenir :

- les études permettant de fiabiliser la mise en œuvre de ces actions innovantes en matière de préservation de la ressource. Seront prises en compte, les études techniques, économiques, financières et réglementaires.

#### 2. Sélection des opérations

- Contribution du projet aux objectifs UE 2020
- Contribution du projet à la stratégie du PO
- Principe de sélection des projets au regard de leur cohérence avec le SDAGE

- Statut du demandeur : (« types de bénéficiaires » au sens du PO FEDER 2014-2020)  
Les collectivités territoriales et leurs groupements.

- Critères de sélection des opérations : (« types d'action » au sens du PO FEDER 2014-2020)

Sélection des projets au regard de leur maturité sous l'angle de la faisabilité temporelle et du plan de financement.

- Rappel des prescriptions environnementales spécifiques : (cf PO FEDER 2014-2020, évaluation environnementale stratégique)

Sans objet

#### 3. Quantification des objectifs (indicateurs)

Lister les indicateurs de réalisation qui seront en lien avec l'action :

(conformément à l'art 27 b) et c) du Règ. général et à l'art 6 paragraphe 2 du Règ. FEDER)

Indicateur de Réalisation	Unité de mesure	Valeurs			Indicateur de performance
		Référence	Cible (2023)	Intermédiaire (2018)	
Pas d'indicateurs					

Intitulé de l'action	5.12 Valorisation des eaux en sortie de STEP (études)
----------------------	---

#### 4. Nature des dépenses retenues/non retenues spécifiques à l'action <sup>1</sup>

- Dépenses retenues spécifiquement :  
Se conformer au guide du bénéficiaire
- Dépenses non retenues spécifiquement :  
Se conformer au guide du bénéficiaire

## II. CRITÈRES DE RECEVABILITÉ ET D'ANALYSE DE LA DEMANDE

### 1. Critères de recevabilité

- Concentration géographique de l'intervention (toute l'île, zone des Hauts, zone urbaine, autres) :  
toute l'île.
- Pièces constitutives du dossier :

La liste des pièces constitutives du dossier de demande de subvention devra être conforme à la « liste des pièces » du manuel de gestion « infrastructures à maîtrise d'ouvrage publique » du livre de procédures 2014-2020.

Ce document est disponible sur le site [www.region-reunion.fr](http://www.region-reunion.fr) – rubrique « 2014- 2020 : les procédures de gestion »

### 2. Critères d'analyse de la demande

Les travaux devront concourir au respect des préconisations établies dans les documents cadres (SDAGE ; SAGE, Schéma de zonage, ...) et la réglementation en vigueur.

## III. OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES DU DEMANDEUR (« ex-ante », afférentes au dossier de demande)

Néant.

<sup>1</sup> Au-delà des critères d'éligibilité du Règlement général (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et du Décret d'éligibilité inter-fonds du 8 mars 2016

Intitulé de l'action	5.12 Valorisation des eaux en sortie de STEP (études)
----------------------	---

#### IV. MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Régime d'aide :	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Préfinancement par le cofinanceur public :	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Existence de recettes ( <i>art 61 Reg. Général</i> ) :	<input checked="" type="checkbox"/> Non

- Taux de subvention au bénéficiaire : 70 % FEDER
- Plafond éventuel des subventions publiques : Néant
- Plan de financement de l'action :

Dépenses totales	FEDER (%)	Autres publics (%)
100 = coût total éligible	70	30

Le plan de financement de l'action est à calculer net de recettes, au sens de l'article 61 du Règ. Général.

- Services consultés :  
Néant.

#### V. INFORMATIONS PRATIQUES

- Lieu de dépôt des dossiers :  
  
Pôle d'Appui FEDER -  
Hôtel de Région Pierre Lagourgue - Avenue René Cassin - BP 67190 -  
97801 Saint-Denis Cedex 9
- Où se renseigner ?
  - Guichet d'accueil FEDER  
Hôtel de Région du Moufia, Saint-Denis  
Tél : 02 62.48 70 87  
Courriel : [accueil\\_feder@cr-reunion.fr](mailto:accueil_feder@cr-reunion.fr)  
[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)

Intitulé de l'action

**5.12 Valorisation des eaux en sortie de STEP (études)**

○ Guichet Unique : Infrastructures de Développement Durable et Énergie  
Annexe de l'Hôtel de Région (2ème étage)  
Tél : 02.62.67.14.49

• Service instructeur :

Guichet unique Infrastructures de Développement Durable et Énergie

## VI. RATTACHEMENT AUX PRINCIPES HORIZONTAUX ET OBJECTIFS TRANSVERSAUX COMMUNAUTAIRES

---

(Conformément aux articles 5, 7, 8 et à l'annexe 1 (Cadre stratégique commun) du Règ. Général)

- Respect du principe du développement durable (art 8 du Règ. Général et point 5.2 du CSC)

Oui gestion rationnelle de l'eau et préservation de la santé de la population

- Poursuite de l'objectif de l'égalité entre hommes et femmes et de la non discrimination (art 7 du Règ. Général et point 5.3 du CSC)

Neutre

- Respect de l'accessibilité (article 7 paragraphe 2 du Règ. Général et point 5.4 du CSC)

Neutre

- Effet sur le changement démographique (point 5.5 du CSC)

Neutre